

Commune
de FOURNEAUX



OBJET :

**Tarifs des services
communaux 2024**

Nombre de Conseillers

En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 13

Le Maire soussigné
Certifie qu'en application du
Code Général des Collectivités
Territoriales, la convocation du
Conseil Municipal a été affichée
le
4 décembre 2023

N° 59-2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 11 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le **onze décembre** à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François CHEMIN, Maire.

Étaient présents : Jean-Claude BLAIX, Patou ROBIN, Maryvonne ROBIN, Pierre SIRE, Gilles FAVRE, Pascale BERTHOLLET, Dorian MAGNIER, Dominique GALERNE, Samuel FADDA, Mélanie BIBOLLET.

Absents excusés : Florian DUCROT, Kelly BERTRAND.

Procurations : Aurélie FERREIRA donne procuration à Dominique GALERNE.
Claude MEILLE donne procuration à François CHEMIN.

Secrétaire de séance : Mélanie BIBOLLET.

Procédant à la révision annuelle du tarif des différents services communaux,

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,
- Vu la délibération du 13 décembre 2022 relative aux tarifs 2023 des locations de salles communales et des services communaux,

Fixe ainsi qu'il suit les différents tarifs pour l'année 2024 :

I - Location des salles communales :

Salle des Fêtes	
Administrations	140,00 €
Associations :	
Bals	470,00 €
Manifestations payantes (soirées dansantes, lotos...)	100,00 €
Manifestations gratuites, repas membres	Gratuit
Commerces : vente-braderie*	160,00 €
Particuliers :	
Apéritif	
Repas 1 jour	110,00 €
Repas week-end	220,00 €
Supplément pour chauffage (par jour)	300,00 € 55,00 €
Caution	
Retenue pour non nettoyage	250,00 €
(La salle doit être libérée et nettoyée pour le lendemain de la manifestation, avant 10 heures)	100,00 €

* Réservé au Groupement des Professionnels du Canton de Modane et aux commerçants de Modane-Fourneaux.

Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le 11/12/2023

ID : 073-217301175-20231211-20231211_59_EAU-DE



Salles de réunions
(Les Gentianes, Marcel Bouvier)

Occupation privée occasionnelle	35,00 €
Occupation privée régulière	110,00 €/mois
Occupation commerciale	Non autorisée
Associations Loi 1901	Gratuit
<i>Mini-Gymnase</i>	
<i>Activités à but lucratif :</i>	
1 jour par semaine	80,00 €/mois
2 jours et plus par semaine	130,00 €/mois
Occasionnel	35,00 €
<i>Activités à but non lucratif</i>	Gratuit

Chalet des boules (du 15 avril au 15 octobre, de 9h à 22h)

1 journée	35,00 €
Week-end (locaux libérés de 22h à 9h)	50,00 €
Caution nettoyage	100,00 €
Association Loi 1901	Gratuit

II – Concessions au cimetière :

<i>Concessions</i>	
Le m ² - 15 ans	37,00 €
Le m ² - 30 ans	115,00 €
Le m ² - 50 ans	193,00 €
Columbarium 15 ans	180,00 €
Columbarium 30 ans	360,00 €
Columbarium 50 ans	600,00 €

III – Locations d'engins avec chauffeur :

<i>Engins</i>	
Chargeur ou véhicule porte-outils déneigement	110,00 €/H
Véhicule porte-outils hors déneigement	85,00 €/H

IV – Mise à disposition d'un agent communal :

<i>Mise à disposition d'un agent communal</i>	
Agent des services techniques	50,00 €/H

V – Attributions annuelles :

Fournitures scolaires – forfait annuel	5.500,00 €
Bibliothèque Municipale	800,00 €
Bibliothèque Ecole (BCD)	500,00 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre le Maire et la secrétaire de séance.

Le Maire
François CHEMIN



La secrétaire de séance,
Mélanie BIBOLLET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.